



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 11 juin 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, madame Laurence Gillot, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

**CE-2014-721**      **SOUSSION 2014 SP 016 - RÉFECTION DE TOITURE - 775, BOULEVARD DE LA CARRIÈRE - PROJET 14-002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec inc., 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour la réfection de la toiture du 775, boulevard de la Carrière pour un montant total de 212 013,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mai 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14004-003-29470	191 242,53 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toitures - Centre de services de Hull
04-13493	9 220,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 551,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-722      SOUSSION 2014 SP 104 - FOURNITURE DE POUBELLES À DEUX VOIES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Rotoplast 2000 inc., 127, rue Maple Dale, East-Farnham, Québec, J2K 4M5, pour la fourniture de poubelles à deux voies pour un montant total approximatif pour trois ans de 66 691,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 17 avril 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix demeureront fixes et fermes pour la première année du contrat. Les prix unitaires seront révisés après la première année du contrat, le tout, basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2015, 2016 et 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-12019-002-29468	10 026,23 \$	Récupération de matières recyclables - Hors-foyer - Achat de poubelles à 2 voies
02-71420-692-29469	10 026,23 \$	Entretien et aménagement des parcs - Équipements non capitalisables
04-13493	966,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 211,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-723**

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 1 273 482 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robert Yvon Faubert et madame Nicole Routhier sont propriétaires du lot 1 273 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, adoptait le Règlement numéro 363-1-2013 autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-138 en date du 9 février 2010 et par sa résolution numéro CM-2010-664 en date du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-420 en date du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser au greffe de la Cour supérieure, les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente avec les propriétaires, dont le détail est plus amplement décrit dans le tableau suivant :

<b>Propriétaire au rôle d'évaluation</b>		<b>Matricule</b>	<b>Adresse de la propriété</b>	
Robert Yvon Faubert et Nicole Routhier		6835-38-2316	1127, Jacques-Cartier	
<b>Lot sud Sup.</b>	<b>sud (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Lot nord</b>	<b>Sup. nord (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Montant</b>
1 273 482	180,2			62 140 \$

**CE-2014-723 (suite)**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 30 019,50 \$, à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé aux propriétaires, ce projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 32 120,50 \$ (62 140 \$ - 30 019,50 \$) plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement comme des servitudes existantes ainsi que des réclamations par la partie expropriée non anticipées, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts, dont les représentants de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce montant, s'ajouteront les frais d'expert de la partie expropriée au montant de 10 039,30 \$, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxé, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture de ce dossier au tribunal administratif du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 32 120, 50 \$ (62 140 \$ - 30 019,50 \$) plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 1 273 482, du cadastre du Québec, un montant de 30 019,50 \$ ayant déjà été versé aux propriétaires, monsieur Robert Yvon Faubert et madame Nicole Routhier, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais d'experts au montant de 10 039, 30 \$, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 1 273 482, du cadastre du Québec, sur présentation des pièces justificatives, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 1 273 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

**CE-2014-723 (suite)**

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30363-001-79035	33 343,51 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrains
04-13493	1 607,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 014,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014

---

**CE-2014-724**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-12 - 163 510,17 \$ - PÉRIODE DU 30 MARS AU  
5 AVRIL 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-12 au montant de 163 510,17 \$ pour la période du 30 mars au 5 avril 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-725      RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-17 - 42 232,55 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 MAI 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-17 au montant de 42 232,65 \$ pour la période du 4 au 10 mai 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet





Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014

---

**CE-2014-726      RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-18 - 56 793,38 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 MAI 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-18 au montant de 56 793,38 \$ pour la période du 11 au 17 mai 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-727**      **SOUSSION 2014 SP 094 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques pour les piscines intérieures et extérieures de Gatineau aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 7 avril 2014, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'un an à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

<b>Poste budgétaire</b>	<b>Description</b>
02-71301-636	Natation - Produits chimiques
02-71314-636	Programme - Centre aquatique Lucien-Houle - Produits chimiques
02-71315-636	Programme - Centre aquatique Paul-Pelletier - Produits chimiques
02-71168-636	Centre sportif - Activités récréatives - Produits chimiques

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2015, 2016 et 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-728**      **MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE - 23 JUIN 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la soirée spectacle dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec en Outaouais a lieu au site de l'école secondaire Le Carrefour, le 23 juin 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture du chemin de la Savane, entre les rues Bellehumeur et Saint-Antoine, le 23 juin 2014 entre 18 h et 1 h, aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- La corporation s'assure qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- La corporation s'assure d'une entente avec les Services de sécurité incendie et de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- La corporation fournit au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014

---

**CE-2014-729      ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-19 D'UN MONTANT DE 259 937,02 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 MAI 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-19 d'un montant de 259 937,02 \$ pour la période du 8 au 14 mai 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014

---

**CE-2014-730**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 D'UN MONTANT DE 277 540,58 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 MAI 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 277 540,58 \$ pour la période du 15 au 21 mai 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-731**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 53 295,01 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD 20 - 484 509,80 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 - 7 703,09 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19 - 2 727 075,70 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches numéro 19 :

<b>Numéro des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	53 295,01 \$	19 au 23 mai 2014
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	484 509,80 \$	19 au 23 mai 2014
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	7 703,09 \$	19 au 23 mai 2014
Liste des embauches numéro 19	Embauches de personnel temporaire	2 727 075,70 \$	12 au 16 mai 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-732**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - 8 851,42 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD 21 - 447 053,16 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 8 284,33 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20 - 2 915 827,98 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches numéro 20 :

<b>Numéro des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	8 851,42 \$	26 au 30 mai 2014
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	447 053,16 \$	26 au 30 mai 2014
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	8 284,33 \$	26 au 30 mai 2014
Liste des embauches numéro 20	Embauches de personnel temporaire	2 915 827,98 \$	19 au 23 mai 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-733**

**MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT  
POUR L'ACHAT DE PNEUS - CONTRAT D'UNE DURÉE DE 20 MOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes permet à l'Union des municipalités du Québec de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au centre de services partagés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire adhérer à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a complété pour l'Union des municipalités du Québec, le 16 mai 2014, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Gatineau confirme son adhésion au regroupement pour l'achat regroupé de pneus UMQ-CSPQ géré par l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 mars 2016 pour une durée de 20 mois;

**QUE** la Ville de Gatineau confie au centre de services partagés du Québec, par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la municipalité;

**QUE** la Ville de Gatineau consent à ce que l'Union des municipalités du Québec délègue au CSPQ l'exécution de la présente entente;

**QUE** la Ville de Gatineau estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 20 mois, à un montant d'environ 700 000 \$ avant taxes;

**QUE** la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**QUE** la Ville de Gatineau reconnaît que, selon leur politique administrative, le centre de services partagés du Québec percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CSPQ et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans le prix de vente des pneus;



**CE-2014-733 (suite)**

**QUE** la Ville de Gatineau reconnaît, selon la politique administrative du centre de services partagés du Québec, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du centre de services partagés du Québec et en assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit au dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus).

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-734      SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE ST-MICHEL À BUCKINGHAM - SPECTACLE DE GRADUATION - 20 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école Saint-Michel, à l'attention de madame Anne-Marie Arcand, Comité de parents bénévoles, 146 B, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de subvention pour l'organisation du spectacle de graduation qui aura lieu le 20 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	100 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014

---

**CE-2014-735      SUBVENTION DE 200 \$ - COLLÈGE NOUVELLES FRONTIÈRES - DISTRICT  
ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE - LOUISE  
BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Collège Nouvelles Frontières, 250, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W9, à titre de subvention pour l'équipe de football Arsenal.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	200 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-736**      **SUBVENTION DE 250 \$ - ÉCOLE DES BELLES-RIVES SAINTE-ROSE - FÊTE DES FINISSANTS - 20 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'école des Belles-Rives Sainte-Rose, 23, rue Forget, Gatineau, Québec, J8P 2H7, à titre de subvention pour la fête des finissants le 20 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	250 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-737**      **SUBVENTION DE 750 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET DES RÉSIDANTES DU QUARTIER WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association des résidants et des résidentes du quartier Wright, à l'attention de monsieur Geoff Wright, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79104, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour le journal de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	750 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-692	750 \$		Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		750 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-738**      **SUBVENTION DE 1 200 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - CAMP DE JOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore, à l'attention de madame Johanne Riel, directrice générale, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour le camp de jour qui se tiendra en juillet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	1 200 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-739      SUBVENTION DE 1 600 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO – 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU PAVILLON YVON-A.-GRÉGOIRE - 16 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre de Loisirs Saint-Jean-Bosco, 33, rue Chevalier-De Rouville, Gatineau, Québec, J8Y 3C2, à titre de subvention pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du pavillon Yvon-A.-Grégoire qui aura lieu le 16 juin 2014.  
Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	25 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79935-972	300 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-11449-972	250 \$	Cabinet du Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-740      SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE DESCHÊNES -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Deschênes, à l'attention de monsieur Howard Powles, 301-40, rue Martel, Gatineau, Québec, J9H 1S5, à titre de subvention pour les activités annuelles 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79933-972	1 000 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



**CE-2014-741      SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER POUR UNE  
ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 13 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA  
RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à la Société canadienne du cancer, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention pour la participation de madame Marylou Gauthier et monsieur Nicolas Pelletier au Relais pour la vie le 13 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-742      SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE DE L'ESCALADE POUR UNE ACTIVITÉ LE 12 JUILLET 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'école de l'Escalade, 605, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2V9, à titre de subvention pour l'organisation d'un barbecue le 12 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	1 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-743      SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION PAVILLON DU PARC POUR UNE  
ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 18 JUIN 2014 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU  
CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - GILLES  
CARPENTIER ET JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à la Fondation du Pavillon du Parc, 124, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7, dans le cadre d'une activité bénéfique le 18 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	50 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-744**      **FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE SAINT-JACQUES À PARTIR DE LA PROMENADE DU PORTAGE VERS LE SUD - 22 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est une fête familiale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est une occasion de s'ouvrir aux différentes cultures;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun résidant ne demeure dans cette rue;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera aucun détour pour les automobilistes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de fermeture de rue et ses modalités ont été analysés et recommandés favorablement par les différents services directement impliqués :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la fermeture du cul-de-sac de la rue Saint-Jacques à partir de l'intersection de la promenade du Portage, le dimanche 22 juin 2014 de 7 h à 21 h, dans le cadre de l'événement mondial de la Coupe du monde de soccer 2014 parrainé par Vision centre-ville.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise incluant une barricade avec signalisation « rue barrée » à l'intersection des rues concernées;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-745**      **MODIFICATIONS - CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - CENTRE D'APPELS NON URGENTS - BASE DE DONNÉES PIVOTAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir, tenir à jour et appliquer un calendrier de conservation pour les dossiers de l'ensemble des services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, en collaboration avec les services concernés, a produit un calendrier des règles de conservation pour la base de données du système Pivotal et que ce calendrier fut adopté par les résolutions numéros CE-2013-1571 du 2 octobre 2013 et CE-2013-1715 du 4 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'appels non urgents a saisi les règles de conservation dans le système Pivotal, et ce, pour chaque gabarit;

**CONSIDÉRANT QUE** la saisie a permis de faire ressortir des ajouts de gabarit et des changements à certains gabarits;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq gabarits relatifs au Centre d'appels non urgents (CANU) ont été renommés pour une meilleure gestion à partir de deux gabarits existants CANU-700 et CANU-701 qui ont été désactivés;

**CONSIDÉRANT QUE** sept gabarits, dont six du Service de l'environnement (NUI et ENV) et un de la Section de la voirie du Service des travaux publics (VOI) n'ont pas été inscrits au calendrier des règles de conservation alors qu'ils sont actifs dans la base de données Pivotal;

**CONSIDÉRANT QUE** deux nouveaux gabarits relatifs à la Société de transport de l'Outaouais (STO) ont été ajoutés à Pivotal et un autre a été modifié;

**CONSIDÉRANT QUE** le gabarit relatif au ministère des Transports du Québec (MTQ-999) a été modifié;

**CONSIDÉRANT QU'**un gabarit relatif au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD-999) se trouve dans le calendrier de règles de conservation alors qu'il est inexistant dans la base de données Pivotal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'appels non urgents et la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe désirent mettre à jour le calendrier des règles de conservation de Pivotal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les ajouts au calendrier des règles de conservation de Pivotal apparaissant ci-dessous, soit les cinq gabarits (CANU) relatifs au Centre d'appels non urgents, le gabarit (ENV) et les cinq autres (NUI) relatifs au Service de l'environnement, le gabarit (VOI) relatif à la Section de la voirie du Service des travaux publics ainsi que les deux gabarits (STO) relatifs à la Société de transport de l'Outaouais :

**CE-2014-745 (suite)**

<b>NO. GABARITS</b>	<b>TITRES</b>	<b>SUJETS</b>	<b>DÉLAIS</b>
(CANU-702)	Base de connaissance	Autres demandes	1 an
(CANU-702)	Base de connaissance	Base de connaissance Modification	1 an
(CANU-702)	Base de connaissance	Base de connaissance nouvelle	1 an
(CANU-703)	Gabarit Pivotal	Gabarit nouveau	1 an
(CANU-703)	Gabarit Pivotal	Gabarit modification	1 an
(CANU-703)	Gabarit Pivotal	Gabarit modification de délai	1 an
(CANU-801)	Licence Pivotal	Licence Pivotal annulation	1 an
(CANU-801)	Licence Pivotal	Licence Pivotal nouvelle	1 an
(CANU-801)	Licence Pivotal	Licence Pivotal transfert	1 an
(CANU-803)	Support aux usagers	Base de connaissance	1 an
(CANU-803)	Support aux usagers	Système Pivotal	1 an
(CANU-804)	Formation Pivotal	Formation Pivotal	1 an
(CANU-804)	Formation Pivotal	Formation Pivotal spécialisée	1 an
<b>NO. GABARITS</b>	<b>TITRES</b>	<b>SUJETS</b>	<b>DÉLAIS</b>
(ENV-996)	Demande d'information	Agrile du frêne	1 an
(NUI-995)	Félicitations et remerciements	Félicitations et remerciements	1 an
(NUI-996)	Demande d'information	Autre - ENV	1 an
(NUI-996)	Demande d'information	Commentaire Suggestion	1 an
(NUI-997)	Niveau de service	Autre - ENV	2 ans
(NUI-997)	Niveau de service	Coût du service	2 ans
(NUI-997)	Niveau de service	Délais d'intervention	2 ans
(NUI-997)	Niveau de service	Méthode d'opération	2 ans
(NUI-997)	Niveau de service	Qualité du service	2 ans
(NUI-998)	Attitude des employés	Autre - ENV	1 an
(NUI-998)	Attitude des employés	Manque de courtoisie	1 an
(NUI-998)	Attitude des employés	Voie de fait	1 an
(NUI-999)	Divers - Nuisance	Autre - ENV	1 an

**CE-2014-745 (suite)**

(NUI-999)	Divers - Nuisance	Odeur - Usine d'épuration	1 an
-----------	-------------------	---------------------------	------

<b>NO. GABARIT</b>	<b>TITRE</b>	<b>SUJET</b>	<b>DÉLAI</b>
--------------------	--------------	--------------	--------------

(VOI-030)	À l'usage exclusif de VOI - À contrat	Déblaiement à contrat	4 ans
-----------	---------------------------------------	-----------------------	-------

<b>NO. GABARITS</b>	<b>TITRES</b>	<b>SUJETS</b>	<b>DÉLAIS</b>
---------------------	---------------	---------------	---------------

(STO-001)	Corridor - Rapibus	Corridor-Rapibus	1 an
(STO-001)	Corridor - Rapibus	Projet Rapibus	1 an
(STO-997)	Niveau de service	Autre - STO	1 an
(STO-997)	Niveau de service	Coût du service	1 an
(STO-997)	Niveau de service	Délais d'intervention	1 an
(STO-997)	Niveau de service	Méthode d'opération	1 an
(STO-997)	Niveau de service	Qualité du service	1 an

De plus, ce comité accepte de modifier le calendrier des règles de conservation de Pivotal en remplaçant le gabarit (STO-999) relatif à la Société de transport de l'Outaouais, comme démontré ci-dessous :

**ANCIEN GABARIT**

<b>NO. GABARIT</b>	<b>TITRE</b>	<b>SUJET</b>	<b>DÉLAI</b>
--------------------	--------------	--------------	--------------

(STO-999)	Autres organismes	Société de transport de l'Outaouais	1 an
-----------	-------------------	-------------------------------------	------

**NOUVEAUX GABARITS**

<b>NO. GABARITS</b>	<b>TITRES</b>	<b>SUJETS</b>	<b>DÉLAIS</b>
---------------------	---------------	---------------	---------------

(STO-999)	Divers - STO	Autre - STO	1 an
(STO-999)	Divers - STO	Commentaire et suggestion	1 an
(STO-999)	Divers - STO	Déblaiement - Abribus STO	1 an
(STO-999)	Divers - STO	Vider poubelle - Abribus STO	1 an

De plus, ce comité accepte de modifier le calendrier des règles de conservation de Pivotal en remplaçant le gabarit (MTQ-999) relatif au ministère des Transports du Québec, comme démontré ci-dessous :

**CE-2014-745 (suite)****ANCIEN GABARIT**

<b>NO. GABARIT</b>	<b>TITRE</b>	<b>SUJET</b>	<b>DÉLAI</b>
(MTQ-999)	Autres organismes	Transports Québec	1 an

**NOUVEAUX GABARITS**

<b>NO. GABARITS</b>	<b>TITRES</b>	<b>SUJETS</b>	<b>DÉLAIS</b>
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Autre - MTQ	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Plainte	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Horticulture	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Tonte de pelouse	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Poubelles	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Déchets	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Mobilier urbain	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Arbres	1 an
(MTQ-999)	Divers - Ministère des Transports du Québec	Entretien paysager	1 an

Finalement, que ce comité accepte de modifier le calendrier des règles de conservation de Pivotal en supprimant le gabarit (SUDD-999) relatif au Service de l'urbanisme et du développement durable apparaissant ci-dessous :

<b>NO. GABARIT</b>	<b>TITRE</b>	<b>SERVICE</b>	<b>DÉLAI</b>
(SUDD-999)	Divers	Publicité/Dépliant - SUDD	1 an

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre toute la documentation pertinente, pour approbation, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



**CE-2014-746      SUBVENTION DE 500 \$ - L'ÉCOLE LA SABLONNIÈRE POUR LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES À UNE ACTIVITÉ LE 13 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'école La Sablonnière, 143, rue des Sables, Gatineau, Québec, J8P 7G6, à titre de subvention pour la participation des élèves à une expérience de jardinage au parc écologique Dalton le vendredi 13 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	500 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-747      SUBVENTION DE 150 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 58  
GATINEAU - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - 14 JUIIN 2014 - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne - Filiale 58 Gatineau, à l'attention de monsieur Vincent Prud'homme, président, 86, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour une activité de financement le 14 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79941-972	150 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-748**      **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 20 AU 24 JUIN 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Outaouais en fête pour la période du 20 au 24 juin 2014, à savoir :

**Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :**

- La rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Arthur-Croteau
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy
- La rue Xavier, entre McDougall et la rue Arthur-Croteau
- La rue Xavier, entre son extrémité nord et la rue Arthur-Croteau
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud)
- La rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin
- La rue Harvey, entre les rues Metcalfe et John
- La rue John, entre les rues Cathcart et Harvey

**Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :**

- La rue Metcalfe, entre la rue Derwin et son extrémité nord, côté pair
- La rue John, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair
- La rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection Ouest), côté impair
- La rue Oscar-Guertin, côté pair
- La rue Prince-de-Galles, côté impair
- La rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord, côté impair
- La rue Roméo-Gendron, entre le chemin d'Eardley et la rue Front, côté impair
- La rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front, côté impair
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front
- La rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair
- La rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair

**CE-2014-748 (suite)**

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-749\*      SUBVENTION DE 5000 \$ - ASSOCIATION DES AUTEURS ET AUTEURES DE L'OUTAOUAIS - GALA LITTÉRAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est reconnu par le Service des arts de la culture et des lettres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gala littéraire est un évènement qui permet de faire connaître au grand public le talent des auteur(e)s locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la pertinence de tenir cet évènement pour notre région fut bien démontrée lors de la première édition en 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais a obtenu par de nouvelles sources de financement, provenant de commanditaires de la région, une somme équivalente à 2 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix principal Coup de cœur - Ville de Gatineau d'une valeur de 2 500 \$ est offert par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville octroie une aide financière supplémentaire de l'ordre de 2 500 \$ pour la réalisation du gala, soit l'équivalent de ce que l'organisme a été cherché auprès des commanditaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à être conclu entre la Ville de Gatineau et l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais;
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant à signer le protocole d'entente avec l'organisme;
- d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 5 000 \$ à l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais, sur présentation de pièce justificative par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72110-972	5 000 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

**CE-2014-749\* (suite)**

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72011-999	5 000 \$		Politique culturelle - Autres
02-72110-972		5 000 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-750**      **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA - 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront dans le parc Jacques-Cartier dans le cadre des festivités de la fête du Canada organisées par le ministère du Patrimoine canadien;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge du ministère du Patrimoine canadien:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le ministère du Patrimoine canadien à fermer complètement les rues suivantes dans le cadre de la fête du Canada, de la façon suivante :

<b>RUE</b>	<b>ENTRE</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
Laurier 24 h	Boulevards des Allumettières	1 <sup>er</sup> juillet	5 h 30 à
	et Sacré-Cœur	2 juillet	0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières	1 <sup>er</sup> juillet	21 h à 24 h
	et Maisonneuve	2 juillet	0 h à 1 h
De Verdun	Rues Laurier et de	1 <sup>er</sup> juillet	5 h 30 à 24 h
	Notre-Dame-de-L'Île	2 juillet	0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de	1 <sup>er</sup> juillet	5 h 30 à 24 h
	Notre-Dame-de-L'Île	2 juillet	0 h à 1 h
Elisabeth-Bruyère	Rues Laurier et de	1 <sup>er</sup> juillet	21 h à 24 h
	Notre-Dame-de-L'Île	2 juillet	0 h à 1 h
Papineau	Rues Laurier et de	1 <sup>er</sup> juillet	21 h à 24 h
	Notre-Dame-de-L'Île	2 juillet	0 h à 1 h
Victoria	Rues Laurier et de	1 <sup>er</sup> juillet	21 h à 24 h
	Notre-Dame-de-L'Île	2 juillet	0 h à 1 h
De l'Hôtel-de-Ville	Rues Laurier et de	1 <sup>er</sup> juillet	21 h à 24 h
	Notre-Dame-de-L'Île	2 juillet	0 h à 1 h
Courcellette	Rues Laurier et Maisonneuve	1 <sup>er</sup> juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h

**CE-2014-750 (suite)**

Ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc Jacques-Cartier dans le cadre de la fête du Canada, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés de la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria, du 1<sup>er</sup> juillet à 15 h jusqu'au 2 juillet à 1 h, à l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la fête du Canada.

Le tout selon le plan numéro M-2014-033-003 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



**CE-2014-751**     **RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC LA FIRME ALI EXCAVATION INC. INSCRITE AU REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS (RENA) - APPEL D'OFFRES 2013 SP 238 - FOURNITURE D'ENROBÉS À FROID – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2013-1471**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité exécutif, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1471 du 26 septembre 2013, adjugeait un contrat à la firme Ali Excavation inc. pour la fourniture d'enrobés à froid pour une période de cinq ans se terminant le 25 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 avril dernier, l'Autorité des marchés financiers a inscrit la firme Ali Excavation inc. au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) pour la période du 22 avril 2014 au 21 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des finances recommande la résiliation du contrat avec la firme Ali Excavation inc. :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la résiliation du contrat avec la firme Ali Excavation inc. pour la fourniture d'enrobés à froid et autorise la Division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres.

Ce comité abroge sa résolution numéro CE-2013-1471 du 26 septembre 2013.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-752**      **SOUSSION 2014 SI 062 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN ÉCLAIRAGE - DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la réalisation de travaux d'éclairage dans divers parcs de la ville, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 27 mars 2014, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012 :

**Mandat 1 - Services professionnels d'ingénieurs en éclairage pour les parcs Marcel-Gladu, Saint-René et Saint-Cœur-de-Marie :**

La firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour un montant total de 41 391,00 \$ incluant les taxes.

**Mandat 2 - Services professionnels d'ingénieurs en éclairage pour les parcs Belmont, Racicot et Saint-Gérard, Woods, Lakeview et Saint-Malo :**

La firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour un montant total de 50 129,10 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-020-29471	15 294,21 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Marcel-Gladu - Électricité et bandes patinoire
18-14017-022-29472	9 896,25 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Saint-René - Travaux Électriques
18-13007-015-29473	12 145,40 \$	Plan quadriennal de parcs - Infrastructures récréatives, sportives et Communautaires - Parc Saint-Coeur-de-Marie - Éclairage - Terrain de balle
18-14017-015-29474	5 857,24 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Belmont - Travaux électriques
18-14017-021-29475	14 877,38 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Racicot - Travaux électriques
18-14017-024-29476	13 705,93 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Saint-Gérard - Électricité et tennis
18-14017-014-29477	4 217,20 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Woods - Travaux électriques
18-13007-014-29478	4 217,20 \$	Plan quadriennal des parcs - infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Lakeview - Éclairage - Tennis
18-14017-033-29479	2 342,90 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Saint-Malo - Travaux électriques
04-13493	3 980,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 986,38 \$	TVQ à recevoir Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-753**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE  
DU LOT 1 319 543 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 164, RUE HILLCREST -  
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Déziel est propriétaire du lot 1 319 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 164, rue Hillcrest à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit faire l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 319 543, d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, dans le but d'effectuer des travaux de bouclage de son réseau d'aqueduc entre les rues Main et Craik;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur marchande a été établie à 451 \$ par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé, dans son rapport d'évaluation daté du 27 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 319 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, et que ce dernier a signé une option de servitude le 10 mars 2014 pour un montant total de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'entente, quoique supérieur au montant déterminé par monsieur Lepoutre est toutefois avantageux pour la Ville car il permet d'éviter d'entreprendre des procédures d'expropriation qui seraient beaucoup plus coûteuses;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 319 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 10 mars 2014, pour un montant total de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la transaction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 319 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 10 mars 2014, pour un montant total de 1 000 \$, plus les taxes applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude comme prévu à l'option de servitude, si requis;

**CE-2014-753 (suite)**

- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à procéder à la publication de la servitude au Registre foncier du Québec;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14002-001-29480	1 037,11 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Élimination du poste Craik
04-13493	50,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	62,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-754**      **SOUSSION 2014 SP 098 - FOURNITURE DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU - PARCS RAYMOND-MADORE ET LAVICTOIRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN LESSARD ET STÉPHANE LAUZON**

**QUE** ce comité accepte les soumissions de la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile St-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture de structures de jeux d'eau au parc Raymond-Madore au montant de 63 455,85 \$ incluant les taxes, et au parc Lavictoire au montant de 68 442,32 \$ incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 24 avril 2014, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage pour chacun des parcs, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2013-1743 du 11 décembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14017-031-29481	61 736,91 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Lavictoire - Jeux d'eau
18-14017-023-29482	57 238,97 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Raymond-Madore - Jeux d'eau
04-13493	5 735,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 186,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-755**      **SOUSSION 2014 SP 129 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX -**  
**SECTEUR BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-**  
**WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), C.P. 40, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la réfection des services municipaux de la phase 1 du secteur du boulevard Saint-Joseph, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 109 181,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30748-008-29483	490 512,68 \$	Divers travaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché
06-30747-011-29484	510 000,00 \$	Travaux de mesures de modération de la vitesse - Boulevard Saint-Joseph - Phase1
04-13493	48 235,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	60 432,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-756      MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES COURSES EN FOLIE - 28 JUIN 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival de boîtes à savon de Gatineau - Coopérative de solidarité travaille conjointement avec la Ville de Gatineau afin de dynamiser le milieu et que les Courses en folie de Gatineau ont été ciblées comme moyen;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement sur la rue Main dans le cadre du Festival des Courses en folie de Gatineau le 28 juin 2014 et en cas de mauvais temps, le 29 juin 2014 :

**Interdiction de la circulation automobile entre 6 h et 19 h sur la rue suivante :**

- rue Main, entre les rues Hillcrest et Duquette

**Stationnement interdit entre 6 h et 19 h des deux côtés de la rue suivante :**

- rue Main, entre les rues Hillcrest et Duquette

La division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro C-12-388 et aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- La corporation doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- La corporation s'assure d'une entente avec les Services de sécurité incendie et de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- La corporation fournit au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'évènement.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-757**      **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU FESTIVAL MERVEILLES DE SABLE DE GATINEAU - 5 ET 6 JUILLET 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se déroulent au parc du Lac-Beauchamp dans le cadre du Festival Merveilles de sable;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire des voies de circulations sur le boulevard Maloney, à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp, est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire des voies de circulations sur le boulevard Maloney à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp, est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture des voies de circulation sur le boulevard Maloney, à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp les 5 et 6 juillet 2014 de 8 h à 17 h dans le cadre du Festival Merveilles de sable aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- La corporation doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- La corporation s'assure d'une entente avec les Services de sécurité incendie et de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- La corporation fournit au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'évènement.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



**CE-2014-758**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - L'ÉCOLE L'ENVOLÉE POUR L'OUVERTURE D'UNE  
4E CLASSE DE MATERNELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-  
L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'école l'Envolée, 299, rue Ernest-Gaboury, Gatineau, Québec, J8V 2P8, à titre de subvention pour l'ouverture d'une 4<sup>e</sup> classe de maternelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79942-972	1 000 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2014

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-759      SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN - BOURSE D'EXCELLENCE - 27 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'attention de madame Anick Figueredo, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour la bourse d'excellence le 27 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	500 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2014

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-760**     **AFFECTATIONS TEMPORAIRES DE MADAME RENÉE PROULX ET MONSIEUR MAURICE COMTOIS À TITRE DE TECHNICIENS EN RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux affectations temporaires à titre de techniciens en réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour une période prévue du 26 mai au 28 novembre 2014, mais ne pouvant excéder le 22 mai 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Renée Proulx et monsieur Maurice Comtois à titre de techniciens en réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour la période prévue du 26 mai au 28 novembre 2014, mais ne pouvant excéder le 22 mai 2015.

Le salaire de madame Renée Proulx et monsieur Maurice Comtois sera celui de la classe 11, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 - Division réseau et aménagements urbains - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-761**     **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALEXANDRE PIRSCH À TITRE D'AGENT AU PROGRAMME DES FAMILLES ET DES AÎNÉS - DIVISION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'agent au programme des familles et des aînés à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de 12 mois et ne pouvant dépasser le 28 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Alexandre Pirsch à titre d'agent au programme des familles et des aînés à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de 12 mois et ne pouvant dépasser le 28 avril 2015.

Le salaire de monsieur Alexandre Pirsch sera celui de la classe 10, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires - 02-59120-132 - Politique de développement social - Temporaires - Cols blancs et 02-59130-132 - Politique familiale - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-762**      **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR JIMMY CÔTÉ À TITRE DE TECHNICIEN, INSPECTEUR AUX ÉQUIPEMENTS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien, Inspecteur aux équipements à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période prévue du 31 mars au 3 octobre 2014, mais ne pouvant dépasser le 30 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Jimmy Côté à titre de technicien, Inspecteur aux équipements à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période prévue du 28 septembre au 3 octobre 2014 et ne pouvant dépasser le 30 mars 2015.

Le salaire de monsieur Jimmy Côté sera celui de la classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71450-132 - Pistes cyclables et sentiers récréatifs - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-763**

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR LUC TREMBLAY À TITRE DE RESPONSABLE LOGISTIQUE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable logistique à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics pour la période prévue du 31 mars au 1<sup>er</sup> août 2014, mais ne pouvant excéder le 30 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Luc Tremblay à titre de responsable logistique à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics pour la période prévue du 10 mai au 1<sup>er</sup> août 2014, mais ne pouvant excéder le 30 mars 2015.

Le salaire de monsieur Luc Tremblay sera celui de la classe 2, échelon 5 de l'échelle salariale des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31120-135 - Division de l'entretien des édifices, 02-71050-135 - Administration - Fêtes et festivals et 02-71010-135 - Service des loisirs, du sport et du développement des communautés – Temporaires - Professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-764      ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR NELSON MERCIER À TITRE DE RESPONSABLE LOGISTIQUE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable logistique à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics pour une période prévue de 36 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Nelson Mercier à titre de responsable logistique à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics pour une période prévue de 36 mois.

Le salaire de monsieur Nelson Mercier sera celui de la classe 2, échelon 7 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Monsieur Nelson Mercier est assujéti aux dispositions de la convention collective du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 - Réalignement stratégique - Temporaires - Professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-765**      **MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME BRIGITTE DEMERS À TITRE DE CHEF DE SECTION, ADMINISTRATION - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section, Administration (poste numéro POL-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) à la Division du soutien opérationnel du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Brigitte Demers au poste de chef de section, Administration (poste POL-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) à la Division du soutien opérationnel du Service de police.

Le salaire de madame Brigitte Demers est établi à la classe 4, échelon 3 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Brigitte Demers sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Brigitte Demers est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-115 - Soutien organisationnel - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



**CE-2014-766      PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FABIEN HOLLARD  
AU POSTE DE RESPONSABLE, USINES D'EAUX USÉES – DIVISION DES USINES  
ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Usines d'eaux usées (poste numéro ENV-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Fabien Hollard au poste de responsable, Usines d'eaux usées (poste numéro ENV-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement, sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux.

Le salaire de monsieur Fabien Hollard est établi à la classe 4, échelon 4 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Fabien Hollard sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Fabien Hollard est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'environnement.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 - Service de l'environnement - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-767**      **PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ 109141 AU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109141 au Service de l'urbanisme et du développement durable bénéficie actuellement d'un congé sans solde de trois mois jusqu'au 30 juin 2014 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109141 a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde d'une durée de six mois additionnels, soit jusqu'au 31 décembre 2014 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de prolongation respecte les délais prévus à l'article 11.10 de la convention collective liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service de l'urbanisme et du développement durable et du Service des ressources humaines :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation du congé sans solde jusqu'au 31 décembre 2014 inclusivement.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-768**      **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SYLVAIN PARENTEAU À TITRE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour une période prévue du 28 avril au 24 octobre 2014, mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Sylvain Parenteau à titre de technicien en réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour une période prévue du 27 juillet au 24 octobre 2014, mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015.

Le salaire de monsieur Sylvain Parenteau sera celui de la classe 11, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30730-018 - Divers travaux de réfection et aménagement du réseau - Gatineau - Rapiéçage.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-769**      **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MATHIEU ROBERTSON À TITRE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour une période prévue du 28 avril au 24 octobre 2014, mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Mathieu Robertson à titre de technicien en réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie au Service des travaux publics pour la période prévue du 27 juillet au 24 octobre 2014, mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015.

Le salaire de monsieur Mathieu Robertson sera celui de la classe 11, échelon 5 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30695-007 - Divers travaux réfection et aménagement du réseau - Hull - Trottoirs et bordures.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014

---

**CE-2014-770**      **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-HÉLÈNE RIVARD AU POSTE DE CHEF DE SECTION, RELATIONS PUBLIQUES - SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section, Relations publiques (poste numéro COM-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) au Service des communications, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Marie-Hélène Rivard au poste de chef de section, Relations publiques (poste numéro COM-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) au Service des communications, sous la gouverne du directeur. Le salaire de madame Marie-Hélène Rivard est établi à la classe 5, échelon 5 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Hélène Rivard sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-Hélène Rivard est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des communications en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 - Service des communications - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-771      PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN TECHNICIEN EN FORESTERIE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas au Service des travaux publics pour la période prévue du 24 février 2014 au 1<sup>er</sup> mars 2015;

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente numéro ENT-BLC-12-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs et entérinée par le comité exécutif à sa séance du 9 mai 2012 par la résolution numéro CE-2012-726;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire d'une ressource à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période prévue du 24 février 2014 au 1<sup>er</sup> mars 2015.

Le salaire associé à cette affectation temporaire sera celui de la classe 9, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-132 - Lutte contre l'agrile du frêne - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2014-772**      **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR NICOLAS LAVOIE À TITRE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie au Service des travaux publics pour une période prévue du 28 avril au 24 octobre 2014, mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense en salaire associée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Nicolas Lavoie à titre de technicien en réhabilitation du réseau routier à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période prévue du 27 juillet au 24 octobre 2014, mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015.

Le salaire de monsieur Nicolas Lavoie sera celui de la classe 11, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31211-132 - Réalignement stratégique voirie - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014

---

**CE-2014-773      ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2011-AI-364**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2011-AI-364) sera au-delà de la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro 2011-AI-364, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 - Administration - Police - Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2014.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet